

Cours 1.1



Le maintien de la paix par l'ONU

Aperçu du cours

Finalité

Présenter l'ONU et ses opérations de maintien de la paix.

Intérêt

Vous rejoignez le personnel de maintien de la paix de l'ONU, ce qui signifie que vous allez **représenter l'ONU** dans le pays où vous serez en mission.

Même si vous ne vous rendez jamais au siège à New York, **vous exécutez les décisions** qui y sont prises. Vous devez comprendre qui prend les décisions que vous appliquez dans votre travail en tant que personnel de maintien de la paix et quels sont les principes qui les guident.

Ce cours présente le niveau stratégique de la prise de décision au sein de l'ONU et son lien avec le maintien de la paix. Le « niveau stratégique » est le niveau le plus élevé de prise de décision, qui revient aux organes principaux de l'ONU situés à New York. Le niveau stratégique est chargé de prendre des décisions politiques de haut niveau et de gérer le maintien de la paix par l'ONU.

Objectifs

Les participants sauront :

- Expliquer ce qu'est l'ONU et quel est son objectif ;
- Identifier la Charte des Nations Unies comme texte de référence ;
- Enumérer les principaux organes intervenant dans le maintien de la paix par l'ONU ;
- Enumérer les départements du siège actifs en matière de maintien de la paix par l'ONU ;
- Décrire les trois niveaux de prise de décision dans le cadre du maintien de la paix par l'ONU : stratégique, opérationnel et tactique.

Plan du cours

Durée recommandée : 45 minutes au total

1-2 minutes par diapositive

Utilisez la version courte de l'activité de formation.

Le cours	Pages 3-20
Démarrage du cours	Diapositives d'introduction
Activité de formation 1.1.1 : Film : <i>Le maintien de la paix de l'ONU</i>	
Activité de formation 1.1.2 : Conséquences des conflits violents	
Introduction à l'ONU	Diapositives 1-5
Principaux organes des Nations Unies intervenant dans le maintien de la paix	Diapositives 6-9
Départements du Secrétariat actifs en matière de maintien de la paix	Diapositives 10-13
Stratégique, opérationnel, tactique : trois niveaux d'autorité dans le cadre du maintien de la paix	Diapositive 14
Résumé	Pages 21-22
Évaluation de la formation	Pages 23-25
FACULTATIF : Activités de formation complémentaires	Voir les ressources
Activité de formation 1.1.3 : Le maintien de la paix au niveau stratégique	
Activité de formation 1.1.4 : Définitions et concepts clés	
Activité de formation 1.1.5 : Film : <i>Courage for Peace (en anglais)</i>	
Activité de formation 1.1.6 : Film : <i>In the Cause of Peace (en anglais)</i>	
Activité de formation 1.1.7 : Le maintien de la paix au niveau stratégique	

Le cours



Démarrage du cours

Pour démarrer le cours 1.1 par un échange, réfléchissez à ces différentes options :

- Demandez aux participants s'ils ont déjà été déployés dans des opérations de maintien de la paix. Identifiez les participants qui peuvent servir de personne-ressource. Invitez celles et ceux qui possèdent ce type d'expérience à parler de leurs missions, de la durée de leur déploiement et du rôle qu'ils ont joué.
- Demandez aux participants s'ils connaissent l'ONU. Réfléchissez ensemble à une liste d'éléments que le groupe connaît sur l'ONU. Revenez sur ces points.
- Demandez aux participants s'ils connaissent l'histoire de la participation de leur pays aux missions de maintien de la paix de l'ONU. Par exemple a) la logique qui sous-tend la participation de leur pays aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, b) le nombre d'unités militaires et policières déployées ou c) les missions au cours desquelles du personnel a été déployé.

Présentez les points suivants (à l'aide des diapositives d'introduction) :

- Sujet du cours
- Intérêt
- Objectifs
- Grands axes du cours

Faites remarquer que la langue de l'ONU est particulière. La formation demandera aux participants d'apprendre certains termes et expressions dont ils ne sont pas familiers ou qui peuvent leur sembler bizarres. Rassurez-les : « Ces termes nouveaux ne devraient pas être un obstacle ». Au fur et à mesure de la formation, revenez avec eux sur les définitions des termes et expressions clés.

Les informations du Module 1 sont les bases qui permettent de connaître le maintien de la paix par l'ONU. Imprimez en grand les principales diapositives et affichez-les au mur. Utilisez-les comme référence lorsque vous donnez des points à retenir.

Activité de formation

1.1.1

Film : *Le Maintien de la paix de l'ONU*

MÉTHODE

Film, discussion en groupe

OBJECTIF

Présenter l'ONU et ses opérations de maintien de la paix

DURÉE

10 minutes

- Film : 2:17 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

INSTRUCTIONS

- Qu'avez-vous appris dans ce film ?
- Quelles sont les images qui vous restent ?
- Qu'avez-vous trouvé intéressant ?

<https://www.youtube.com/watch?v=CV4dEHT9CCU>

RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation



Activité de formation

1.1.2

Conséquences des conflits violents

MÉTHODE

Visualisation, réflexion de groupe

OBJECTIF

Réfléchir à la réalité des conflits violents dans la vie quotidienne

DURÉE

15 minutes

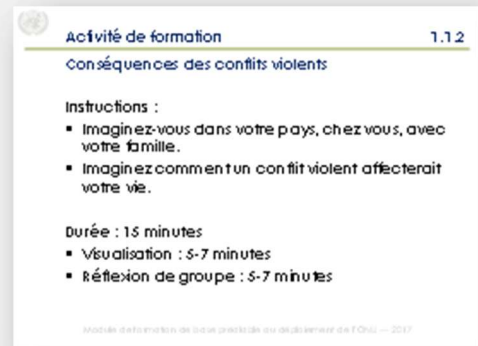
- Visualisation : 5-7 minutes
- Réflexion de groupe : 5-7 minutes

INSTRUCTIONS

- Imaginez-vous dans votre pays, chez vous, avec votre famille.
- Imaginez comment un conflit violent affecterait votre vie.

RESSOURCES

- Instructions relatives à l'activité de formation
- Photos



Activité de formation 1.1.2
Conséquences des conflits violents

Instructions :

- Imaginez-vous dans votre pays, chez vous, avec votre famille.
- Imaginez comment un conflit violent affecterait votre vie.

Durée : 15 minutes

- Visualisation : 5-7 minutes
- Réflexion de groupe : 5-7 minutes

Module d'information de soutien pré-déploiement du Département de l'ONU – 2017



Learning Activity 1.1.2

Image 1



UN Core Pre-Deployment Training Materials: 2016

Introduction à l'ONU

Diapositive 1

1. Introduction à l'ONU

- Les conflits violents sont dévastateurs
- Les opérations de maintien de la paix préservent la paix à l'issue d'un conflit.

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU — 2017 1

Points à retenir : Les conflits violents sont dévastateurs. Le maintien de la paix est conçu pour préserver la paix à l'issue des conflits violents.

Les conflits violents peuvent se produire entre plusieurs pays (conflit international) ou au sein d'un pays (conflit intranational).

Ils ont des effets négatifs :

- morts et blessés (dont des civils qui constituent des cibles directes et indirectes) ;
- dégradation et destruction de biens, de terres et de bâtiments ;
- souffrance des personnes touchées, déplacements de populations ;
- crises humanitaires, dont manque de nourriture, d'abris et de soins médicaux ;
- effondrement ou déclin des institutions et des services publics, débâcle des institutions, vide politique et sécuritaire ;
- impossibilité de mener une vie normale, dégradation du tissu social ;
- quotidien marqué par la violence, les tensions, l'insécurité ;
- violations des droits de l'homme, notamment traite d'êtres humains et violences sexuelles ;
- exploitation et commerce illégaux de ressources naturelles telles que les minéraux ;
- graves problèmes de sécurité, politiques et socio-économiques à long terme.

Les conflits violents affectent les générations actuelles comme les générations à venir.

Diapositive 2



Les Nations Unies

- Une organisation internationale universelle et impartiale
- Fondée en 1945 après la Seconde Guerre mondiale
- « [...] préserver les générations futures du fléau de la guerre [...] » (Préambule de la Charte des Nations Unies)



Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU – 2017

Points à retenir : L'ONU est une organisation impartiale et universelle composée de 193 pays nommés États membres. L'une des raisons qui ont mené à sa création consistait à préserver les générations futures des conflits violents.

Les fondateurs, en 1945, avaient connu deux terribles guerres mondiales.

L'ONU rassemble, ou unit, de nombreux États et nations différents.

Les membres de l'ONU sont ces pays, connus sous le nom d'**États membres**.



Demandez aux participants combien de pays ils connaissent. Utilisez les réponses comme transition vers le cours.

Cinquante et un (51) États membres ont créé l'ONU en 1945. Aujourd'hui, on compte 193 États membres, ce qui constitue l'immense majorité des États souverains reconnus.

L'ONU est une organisation internationale unique en son genre. Tous les États membres se réunissent pour discuter des problèmes communs et voter sur de grandes questions.

L'ONU est **impartiale**, ce qui veut dire qu'elle ne prend pas parti. Elle est également **universelle**. Ses membres comptent presque tous les pays du monde. Être universel signifie être inclusif.

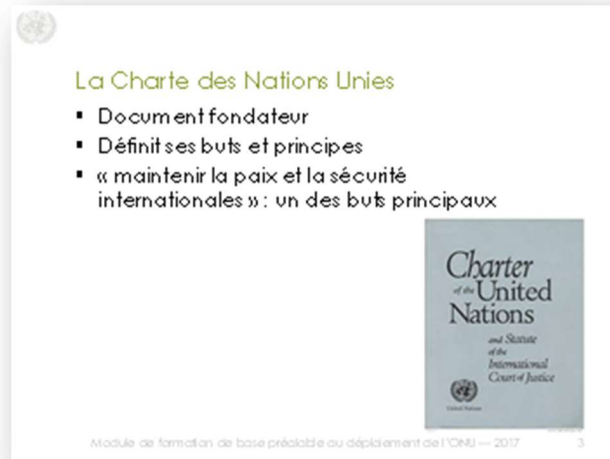
Son impartialité et son universalité rendent l'ONU **légitime** et **crédible**.

Légitime signifie que l'ONU s'inscrit dans le respect de la loi, qu'elle est validée par la communauté internationale. Crédible signifie qu'elle est digne de confiance.



Les participants pourront ici soulever des questions sur la crédibilité et la légitimité des Nations Unies sous forme de réflexion de groupe. Selon l'actualité, l'ONU fera peut-être la une des journaux. Incitez à une discussion ouverte. Rappelez aux participants que l'ONU effectue « un travail technique dans un environnement politique ». Ce travail s'accompagne de défis. L'identité des Nations Unies reste la même : universalité, impartialité.

Diapositive 3



Points à retenir : Adoptée en 1945, la Charte des Nations Unies est le document fondateur qui définit les objectifs et les principes des Nations Unies. L'un des principaux objectifs des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

L'article premier de la **Charte des Nations Unies** définit **quatre buts principaux** :

- maintenir la paix et la sécurité internationales ;
- développer entre les nations des relations amicales ;
- coopérer en résolvant les problèmes internationaux, et développer et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous ;
- être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

La Charte des Nations Unies est **un traité international** qui énonce les droits et les devoirs des États membres en tant que membres de la communauté internationale. Elle a force contraignante à leur égard.

La Charte des Nations Unies a également institué les **organes principaux** des Nations Unies et guide son travail.

Elle **guide** également **votre travail** en tant que personnel de maintien de la paix.

Diapositive 4



Points à retenir : Les six organes principaux des Nations Unies institués par la Charte des Nations Unies sont : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de Justice et le Secrétariat.

L'Assemblée générale est le lieu où se réunissent les États membres et où ils votent sur les décisions. Selon le principe d'égalité, chaque État dispose d'une voix.

Le Conseil de sécurité a, selon la Charte des Nations Unies, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il compte 15 membres dont 5 membres permanents qui ont participé à la création des Nations Unies : la Chine, la France, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis. L'Assemblée générale élit les 10 membres tournants pour une durée de deux ans, ce qui permet une représentation géographique.

Le Conseil économique et social (ECOSOC) est l'organe central de coordination de l'action économique et sociale des Nations Unies.

Le Conseil de tutelle a supervisé les territoires sous tutelle (anciennes colonies ou territoires dépendants) dans leur évolution vers l'autonomie ou l'indépendance. Il a suspendu ses travaux en 1994, à l'indépendance du dernier territoire sous tutelle.

La Cour internationale de Justice (CIJ) se trouve à La Haye, aux Pays-Bas. Elle statue uniquement sur des différends entre États et non entre particuliers, selon le droit international.

Le Secrétariat rassemble des départements et bureaux dotés de personnel international afin d'effectuer le travail quotidien des Nations Unies. Ils se trouvent au siège à New York, ainsi qu'à Genève, à Vienne, à Nairobi et sur d'autres sites.

Diapositive 5



Point à retenir : Les institutions spécialisées, fonds et programmes contribuent eux aussi à l'action de l'ONU.

Ils se composent de plus de 30 organisations actives dans différents domaines : développement, droit humanitaire, droits de l'homme. Leurs mandats spécialisés couvrent de nombreux sujets différents.

Le **système des Nations Unies** est l'appellation donnée aux six organes principaux ainsi qu'aux institutions spécialisées, fonds et programmes.

Les institutions spécialisées, fonds et programmes sont actifs dans les pays où sont déployées des opérations de maintien de la paix. Parmi eux se trouvent :

- le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;
- le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ;
- le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ;
- le Programme alimentaire mondial (PAM) ;
- l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ;
- le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) ;
- le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ;
- l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ;
- l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ;
- l'Organisation internationale du Travail (OIT) ;
- l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;
- le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Les institutions, fonds et programmes des Nations Unies présents dans un pays forment l'équipe de pays des Nations Unies.



Demandez aux participants qui ont une expérience du maintien de la paix s'ils connaissent ces partenaires du système de l'ONU ou s'ils en connaissent d'autres. Soulignez l'importance pour tout le personnel de maintien de la paix de connaître ces partenaires de la famille des Nations Unies ainsi que les partenaires externes. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), par exemple, est souvent actif dans le maintien de la paix sans toutefois faire partie de la famille des Nations Unies. Faites part de votre expérience.

Principaux organes de l'ONU intervenant dans le maintien de la paix

Diapositive 6



2. Principaux organes intervenant dans le maintien de la paix



- Assemblée générale
- Conseil de sécurité
- Secrétariat

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU — 2017 6

Point à retenir : Les trois principaux organes intervenant dans le maintien de la paix par l'ONU sont l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat.

Diapositive 7



L'Assemblée générale



Assemblée générale

- Principal forum de décision pour les États membres
- Comités, p. ex. C-34

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU — 2017 7

Points à retenir : Les États membres contribuent aux opérations de maintien de la paix en personnel, en équipement et en financements. L'Assemblée générale est le principal forum de décision pour les États membres ; tous les membres de l'ONU y sont représentés.

L'Assemblée générale est organisée en comités,

Parmi ceux-ci, on trouve un comité chargé du maintien de la paix, le **Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34)**. Le Comité des 34 examine les actions de maintien de la paix, recommande des actions et fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire de la Quatrième commission.

Le Comité des 34 comprend également des délégués extérieurs à l'ONU, représentant par exemple le Comité international de la Croix-Rouge (CIRC) et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Des organisations intergouvernementales régionales telles que l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE) font également partie du Comité des 34.

Le Comité travaille en étroite collaboration avec des départements et bureaux de l'ONU, essentiellement le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), le Département de l'appui aux missions (DAM) et la Commission de consolidation de la paix (CCP).

La Cinquième commission est chargée du financement du maintien de la paix et de la validation des budgets des missions.

Diapositive 8



Le Conseil de sécurité



Conseil de sécurité

- Responsable principal du maintien de la paix et de la sécurité internationales
- Capacité d'enquête sur les menaces et prise de mesures appropriées

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU — 2017 8

Points à retenir : Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il peut enquêter et recommander des mesures de règlement de différends entre États et au sein des États, dont des mesures de maintien de la paix.

Les **résolutions de l'ONU** sont l'expression formelle des positions de ses organes principaux.

Toute opération de maintien de la paix doit **reposer sur une résolution du Conseil de sécurité**. Les résolutions du Conseil de sécurité énoncent les mandats des opérations de maintien de la paix. Un **mandat** est une directive autorisant une action spécifique. Le mandat de maintien de la paix d'une résolution du Conseil de sécurité est le fondement juridique de toutes les actions et missions de l'opération de maintien de la paix, notamment de l'emploi de la force.

Le Conseil de sécurité émet également des résolutions qui mettent en lumière les inquiétudes internationales liées au maintien de la paix, parmi lesquelles les droits des femmes et des enfants, catégories généralement les plus touchées par un conflit.

Les résolutions sont adoptées par vote d'au moins neuf membres du Conseil de sécurité, à moins qu'elles ne soient expressément rejetées par au moins l'un des membres permanents (droit de veto).

Diapositive 9



Le Secrétariat



Secrétariat

- Secrétariat : dirigé par le Secrétaire général
- Le Secrétaire général : le plus haut fonctionnaire de l'ONU

Module de formation de base préalable au déploiement de l'ONU — 2017 9

Points à retenir : Le Secrétariat effectue le travail quotidien de l'organisation. Il possède un grand nombre de départements et de bureaux qui gèrent le travail de l'ONU, notamment le maintien de la paix.

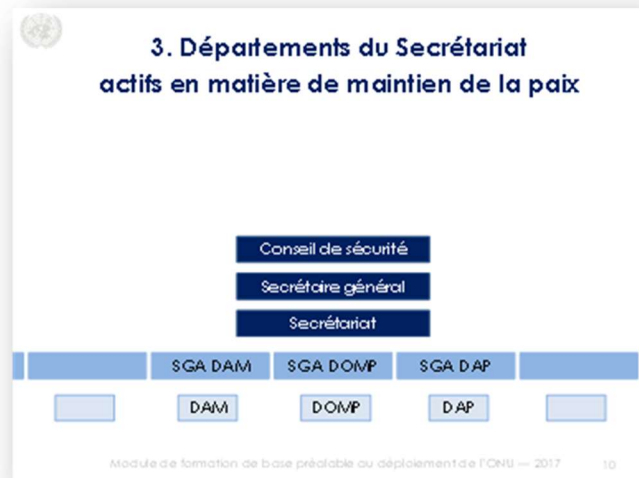
Le Secrétariat est la branche administrative des Nations Unies. Le **Secrétaire général** est le « **plus haut fonctionnaire** » de l'ensemble de l'ONU.

En tant que chef du Secrétariat, le Secrétaire général est responsable des départements, des bureaux et des activités des Nations Unies.

Le Secrétaire général porte à l'attention du Conseil de sécurité toute situation susceptible de menacer la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité se prononce sur l'importance de la menace.

Les départements du Secrétariat actifs en matière de maintien de la paix

Diapositive 10



Points à retenir : Les trois départements directement impliqués dans le maintien de la paix sont le DOMP, le DAM et le Département des affaires politiques (DAP).

Tous les départements du **Secrétariat des Nations Unies** contribuent à la mise en œuvre quotidienne des opérations de maintien de la paix.

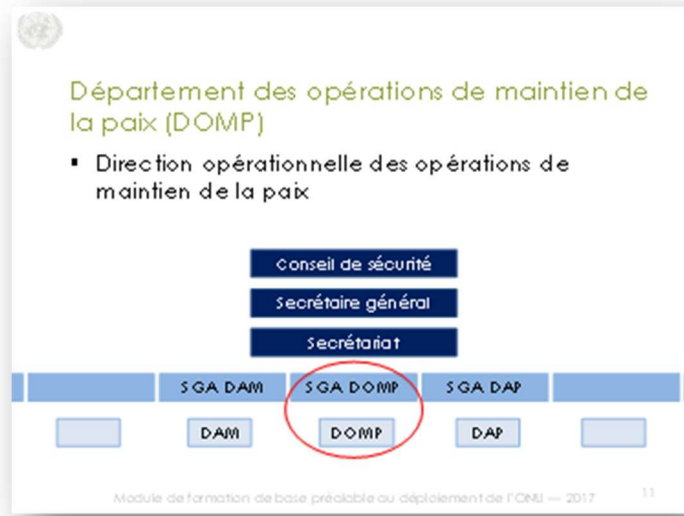
Cependant, le DOMP et le DAM travaillent en étroite collaboration pour le maintien de la paix. Le DAP est également un partenaire important.

Un **Secrétaire général adjoint (SGA)** est à la tête de chaque département et fait rapport au Secrétaire général. Le Secrétaire général délègue certaines responsabilités et missions à chaque SGA.



Invitez tous les participants ayant une expérience du maintien de la paix à parler de leurs contacts avec le DOMP, le DAM et le DAP. Utilisez ces contributions pour présenter les rôles principaux de chacun de ces départements actifs en matière de maintien de la paix. Fondez-vous sur votre propre expérience pour les détails. Intégrer le partage d'expérience améliore la pertinence d'informations qui pourraient sembler abstraites ou éloignées des élèves.

Diapositive 11

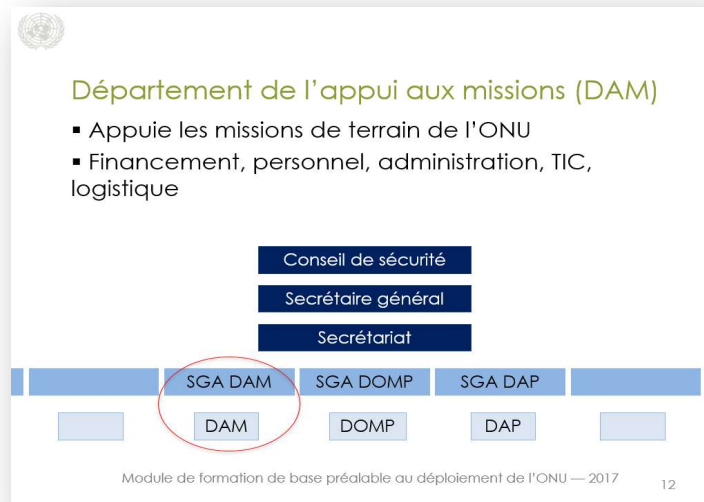


Point à retenir : Le DOMP est chargé de la direction opérationnelle de toutes les opérations de maintien de la paix.

Par l'intermédiaire du DOMP à New York, le SGA aux opérations de maintien de la paix :

- conseille le Secrétaire général sur la planification, la mise en œuvre et la conduite de toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU ;
- dirige et contrôle les opérations de maintien de la paix de l'ONU ;
- élabore des politiques et des lignes directrices sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, notamment celles qui énoncent des mandats de mission ;
- rédige les rapports présentant les observations et recommandations du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur chaque opération de maintien de la paix ;
- veille à ce que les missions de terrain dirigées par le DOMP respectent les obligations applicables à la gestion des mesures de sécurité ;
- sert d'interlocuteur entre le Secrétariat et les États membres qui recherchent des informations sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Diapositive 12



Point à retenir : Le DAM appuie les missions de terrain des Nations Unies

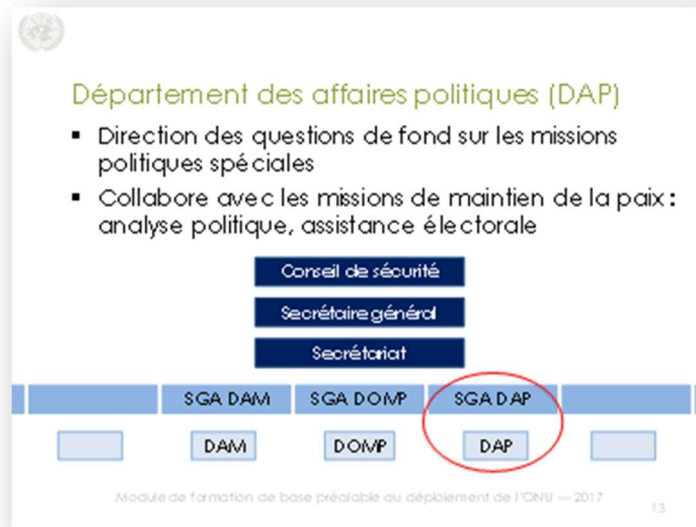
Cet appui porte sur **le financement, le personnel, l'administration, les TIC et la logistique.**

Les services logistiques comprennent l'acheminement de carburants, d'eau, le logement, la nourriture, les bureaux et équipements, le transport et les services médicaux pour toute la mission.

Le DAM coordonne son action avec celle des États membres et des prestataires de services sous contrat.

Il appuie toutes les missions de terrain de l'ONU, notamment les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales.

Diapositive 13



Points à retenir : Le DAP joue un rôle central dans l'action de l'ONU en vue de prévenir et de résoudre les conflits mortels partout dans le monde. Il est également un partenaire des opérations de maintien de la paix.

Le DAP est le département des Nations Unies chargé du rétablissement de la paix et de la diplomatie préventive. Il oriente les missions politiques spéciales. Il peut s'agir de bureaux politiques sur le terrain, d'envoyés spéciaux, de groupes d'experts ou d'experts chargés du suivi de sanctions. Ces missions sont souvent axées sur la prévention des conflits, le rétablissement de la paix et sa consolidation.

Le DAP fournit des analyses et des conseils au Secrétaire général. Il appuie également le rôle politique indépendant du Secrétaire général dans ses missions de « bons offices ». Les bons offices utilisent la position des Nations Unies pour résoudre des conflits internationaux et intranationaux.

Partenaire essentiel des opérations de maintien de la paix, le DAP travaille avec elles sur les élections dans les pays en situation d'après-conflit. La **Division de l'assistance électorale** évalue les besoins, guide les politiques et dépêche du personnel spécialisé. Les divisions régionales du DAP peuvent également réaliser des analyses politiques et jouer un rôle moteur dans la médiation et les missions de bons offices du Secrétaire général.

Stratégique, opérationnel, tactique : trois niveaux d'autorité dans le maintien de la paix

Diapositive 14



Points à retenir : Il existe trois niveaux de prise de décision dans le maintien de la paix par l'ONU : stratégique, opérationnel et tactique. Ils sont également connus sous le nom de niveaux d'autorité, de commandement et de contrôle.

D'après *Opérations de maintien de la paix par l'ONU : Principes et Orientations*, document également connu sous l'appellation de « doctrine Capstone » :

- le **niveau stratégique** correspond à la prise de décisions politiques de haut niveau et à la gestion du maintien de la paix par l'ONU au siège des Nations Unies ;
- le **niveau opérationnel** est celui de la gestion de terrain d'une opération de maintien de la paix de l'ONU à l'état-major de la mission ;
- le **niveau tactique** désigne la gestion des opérations militaires, de police et civiles à un niveau inférieur à celui de l'état-major de la mission et la supervision du personnel individuel.

L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secréariat ont le « pouvoir » ou l'« autorité » nécessaires pour prendre des décisions politiques de haut niveau et gérer une opération de maintien de la paix par l'ONU.



Les termes et définitions présentés ici sont spécifiques au maintien de la paix par l'ONU. D'autres pays et d'autres institutions peuvent en faire un autre usage. Le personnel de l'ONU devra employer la terminologie telle que définie ci-dessus et présentée dans le document intitulé « Politique applicable à l'autorité, au commandement et au contrôle » lorsqu'il travaille aux fins du maintien de la paix par l'ONU.

Résumé

L'ONU maintient la paix et la sécurité internationales

- L'ONU est une organisation impartiale et universelle composée de 193 pays nommés États membres. Elle a été fondée en 1945.
- L'un des principaux objectifs de l'ONU est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

La Charte des Nations Unies en est le texte de référence

- La Charte des Nations Unies est le document fondateur qui définit les objectifs et les principes de l'ONU. Il s'agit d'un traité international qui lie les États membres.
- La Charte des Nations Unies a également institué les six organes principaux de l'ONU et guide son travail.

L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat interviennent dans le maintien de la paix

- Trois des organes principaux de l'ONU interviennent dans le maintien de la paix : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat.
- Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques sont actifs en matière de maintien de la paix par l'ONU.

- Trois départements du Secrétariat sont activement impliqués dans le maintien de la paix : le DOMP, le DAM et le DAP.
- Le DOMP est chargée de la direction opérationnelle de toutes les opérations de maintien de la paix.
- Le DAM appuie les missions de terrain de l'ONU.
- Partenaire essentiel des opérations de maintien de la paix, le DAP travaille avec eux sur les élections dans les pays en situation d'après-conflit.

(à suivre)

(suite)

Stratégique, opérationnel, tactique : trois niveaux de prise de décision dans le cadre du maintien de la paix par l'ONU

- Il existe trois niveaux de prise de décision dans le maintien de la paix par l'ONU : stratégique, opérationnel et tactique. Ils sont également connus sous le nom de niveaux d'autorité, de commandement et de contrôle.
- Le niveau stratégique correspond à la prise de décisions politiques de haut niveau et à la gestion du maintien de la paix au siège de l'ONU.
- Le niveau opérationnel est celui de la gestion de terrain d'une opération de maintien de la paix de l'ONU à l'état-major de la mission.
- Le niveau tactique désigne la gestion des opérations militaires, de police et civiles à un niveau inférieur à celui de l'état-major de la mission et la supervision du personnel individuel.
- L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat ont le « pouvoir » ou l'« autorité » nécessaires pour prendre des décisions politiques de haut niveau et gérer une opération de maintien de la paix de l'ONU.

Évaluation

Remarque : On trouvera ci-dessous des exemples de questions permettant d'évaluer les connaissances acquises dans le cadre de ce cours.

L'instructeur peut faire son choix entre différents types de questions (voir les options), tels que :

- 1) questions ouvertes ;
- 2) vrai ou faux ;
- 3) phrases à compléter.

Combinez-les de différentes manières pour évaluer les connaissances avant et après le cours. Chaque type d'évaluation couvre un contenu différent. Aucun sous-ensemble ne couvre tous les objectifs de la formation. Veillez à combiner les questions de manière à évaluer chaque objectif de la formation.

Les questions d'évaluation peuvent prendre principalement trois formes : a) interrogation informelle de l'ensemble du groupe, b) interrogation semi-formelle de petits groupes, ou c) interrogation écrite formelle et individuelle des participants.

Questions d'évaluation pour le cours 1.1	
Questions	Réponses
Questions ouvertes <i>Remarque : Formulez les questions ouvertes sous forme d'interrogations, de requêtes ou d'instructions</i>	
1. Nommez les quatre buts principaux des Nations Unies.	L'article premier de la Charte des Nations Unies définit quatre buts principaux : <ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir la paix et la sécurité internationales. 2. Développer entre les nations des relations amicales. 3. Coopérer en résolvant les problèmes internationaux, et développer et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. 4. Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.
2. La Charte des Nations Unies a institué six organes principaux. Nommez-les tous et identifiez ceux qui interviennent	(En gras sont indiqués ceux qui interviennent le plus dans le maintien de la paix)

<p>le plus dans le maintien de la paix.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assemblée générale : le principal forum de décision pour les États membres, notamment en matière de maintien de la paix. 2. Conseil de sécurité : il a, selon la Charte des Nations Unies, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il peut enquêter et recommander des mesures de règlement de différends entre États et au sein des États. 3. Conseil économique et social. 4. Conseil de tutelle. 5. Cour internationale de Justice. <p>Secrétariat : Le Secrétariat effectue le travail quotidien de l'organisation, notamment en matière de maintien de la paix. Il compte un grand nombre de départements et de bureaux, parmi lesquels le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques, qui gèrent différents aspects du maintien de la paix. Le Secrétaire général est le plus haut fonctionnaire de l'ONU.</p>
<p>3. Nommez les trois départements du Secrétariat des Nations Unies actifs dans la gestion au jour le jour du maintien de la paix, ainsi que leurs acronymes.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP). 2. Le Département de l'appui aux missions (DAM). 3. Le Département des affaires politiques (DAP).
<p>4. Nommez et expliquez les trois niveaux décisionnels (ou autorité, commandement et contrôle) dans le maintien de la paix par l'ONU.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégique : prise de décisions politiques de haut niveau et gestion du maintien de la paix au siège des Nations Unies. 2. Opérationnel : gestion de terrain d'une opération de maintien de la paix de l'ONU à l'état-major de la mission. 3. Tactique : gestion quotidienne des opérations militaires, de police et civiles à un niveau inférieur à celui de l'état-major de la mission, notamment supervision du personnel individuel.
<p>Vrai ou faux</p>	
<p>4. L'un des principaux buts des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales.</p>	<p>Vrai. L'article premier de la Charte des Nations Unies définit quatre buts principaux.</p>

<p>5. Le niveau stratégique est inférieur à celui de l'état-major de la mission.</p>	<p>Faux. Le niveau stratégique est celui de la prise de décisions politiques de haut niveau et de la gestion du maintien de la paix au siège de l'ONU. Le niveau tactique désigne la gestion des opérations militaires, de police et civiles à un niveau inférieur à celui de l'état-major de la mission, notamment comprend la supervision du personnel individuel.</p>
<p>Phrases à compléter</p>	
<p>6. Le document fondateur des Nations Unies est _____. Il définit ses buts et ses organes principaux.</p>	<p>La Charte des Nations Unies, ou Charte de l'ONU.</p>
<p>7. Le niveau _____ du maintien de la paix par l'ONU est celui de la gestion de terrain.</p>	<p>Opérationnel. Gestion de terrain d'une opération de maintien de la paix de l'ONU à l'état-major de la mission. Le niveau opérationnel reçoit du niveau stratégique des directives politiques de haut niveau et oriente à son tour le niveau tactique.</p>

Questions fréquemment posées et mots clés

Mots ou expressions clés de ce cours :

Mot ou expression clé	Définition
« Bons offices »	L'ONU propose ses « bons offices » lorsqu'elle utilise sa position pour régler des différends entre États et au sein des États. L'ONU a une certaine marge de manœuvre sur les parties prenantes au conflit car elle représente la volonté collective de la communauté internationale.
Conflit international	Un conflit international est un conflit entre plusieurs pays.
Conflit intranational	Un conflit intranational est un conflit au sein d'un même pays.
Mandat	Un mandat est une autorisation et une directive exigeant une action spécifique. Le mandat de maintien de la paix est le fondement juridique de toutes les actions et missions de l'opération de maintien de la paix, notamment l'emploi de la force. Les résolutions du Conseil de sécurité énoncent les mandats des opérations de maintien de la paix.
Maintien de la paix	Le maintien de la paix est une mesure destinée à préserver la paix <u>à l'issue</u> de conflits violents. Le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) est chargé des opérations de maintien de la paix.
Résolution	Les résolutions sont l'expression formelle des positions des organes principaux des Nations Unies. Toute opération de maintien de la paix doit être fondée sur une <i>résolution</i> du Conseil de sécurité.
Missions politiques spéciales	Les missions politiques spéciales peuvent être des bureaux de terrain politiques, des envoyés spéciaux, des groupes d'experts ou des experts chargés du suivi de sanctions. Elles sont souvent actives dans la prévention des conflits, le rétablissement de la paix et sa consolidation. Elles reçoivent des directives définies par le Département des affaires politiques (DAP).

Questions fréquemment posées par les participants :

Questions possibles	Réponses possibles
<p>Qui a rédigé le document intitulé « Opérations de maintien de la paix de l'ONU : Principes et orientations », également connu sous le nom de « doctrine Capstone » ? Des institutions spécialisées ont-elles été associées à sa rédaction ?</p>	<p>Le DOMP (plus particulièrement la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix, de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation) a rédigé les Principes et orientations des opérations de maintien de la paix de l'ONU à la suite d'un processus intensif de consultation de haut niveau avec les parties prenantes au niveau mondial, notamment les États membres, les institutions spécialisées des Nations Unies et des ONG. Ces consultations se sont déroulées pendant plus d'un an sur tous les continents.</p>
<p>Qui d'autre peut prendre des décisions relatives à la paix et à la sécurité si les membres permanents du Conseil de sécurité font usage de leur droit de veto ?</p>	<p>C'est une question de légitimité. Le Conseil de sécurité des Nations Unies est l'organe le plus légitime sur les questions de paix et de sécurité. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles et dans de très rares cas, l'Assemblée générale a déjà autorisé des opérations de maintien de la paix. D'autres centres de pouvoir qui peuvent jouer un rôle important sur ces questions, par exemple des organisations régionales telles que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou l'Union africaine (UA), peuvent eux aussi choisir d'agir. Afin d'assurer à leurs actions la légitimité la plus grande, ces organisations demandent souvent l'autorisation du Conseil de sécurité au titre du chapitre 8 de la Charte des Nations Unies. Ce type de démarche, en particulier lorsque l'autorisation du Conseil de sécurité est demandée après coup, soulève des interrogations quant à la légitimité de l'opération.</p>
<p>L'Assemblée générale peut-elle autoriser une opération de maintien de la paix ou est-ce un domaine réservé au Conseil de sécurité ?</p>	<p>La Charte des Nations Unies donne au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, donc de l'autorisation des opérations de maintien de la paix. Cependant, la résolution 377 (V) de l'Assemblée générale, en 1950, a établi une exception générale : <i>« dans tout cas où paraît exister une menace contre la paix, une rupture de la paix ou un acte d'agression et où, du fait que l'unanimité n'a pas pu se réaliser parmi ses membres permanents, le Conseil de sécurité manque à s'acquitter de sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Assemblée générale examinera immédiatement la question afin de faire aux Membres les recommandations appropriées sur les mesures collectives à prendre, y compris,</i></p>

	<p><i>s'il s'agit d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression, l'emploi de la force armée en cas de besoin, pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. »</i></p> <p>En vertu de cette résolution l'Assemblée générale a autorisé une opération de maintien de la paix, la première Force d'urgence des Nations Unies (FONU I). Depuis lors, toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU ont reçu l'autorisation du Conseil de sécurité, ce qui est la pratique habituelle. En conséquence, l'Unité 2 mettra l'accent sur la procédure suivie par le Conseil de sécurité.</p>
<p>Le Conseil de sécurité des Nations Unies peut-il intervenir dans un conflit dans un pays qui n'est pas membre de l'ONU ?</p>	<p>Le Conseil de sécurité est l'autorité suprême en matière de paix et de sécurité dans le monde. S'il détermine qu'il existe une menace pour la paix et la sécurité impliquant un État non membre, il peut choisir d'intervenir dans la limite des pouvoirs qui lui sont accordés et des principes et buts de la Charte des Nations Unies. La Charte dispose que dans ce cas, l'État concerné par le différend examiné par le Conseil de sécurité sera convié à participer aux discussions (art. 32.) Un État non membre de l'ONU impliqué dans un différend peut également demander au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale d'intervenir, si ce pays accepte au préalable les règles de la Charte relatives au règlement pacifique des différends.</p>
<p>Comment les opérations de maintien de la paix par l'ONU sont-elles financées ?</p>	<p>Tous les États membres partagent les coûts des opérations de maintien de la paix par l'ONU. Ils versent à cet effet des contributions. Le barème des quotes-parts applicables au maintien de la paix est défini par l'Assemblée générale. Ce barème prend en compte la richesse économique relative des États membres, les membres permanents du Conseil de sécurité devant verser une part plus élevée en raison de leur responsabilité particulière au titre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour en savoir plus, consulter :</p> <p>http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/financing.shtml</p>

Textes de référence

On trouvera ci-après la liste des documents a) dont il est fait mention dans ce cours et b) dont la lecture préalable est recommandée aux instructeurs :

- [Charte des Nations Unies, 1945](#)
- [Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et orientations, ou « Doctrine Capstone », 2008](#)
- [Politique relative à l'autorité, au commandement et au contrôle dans le cadres des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, DOMP-DAM, 2008](#)

Ressources complémentaires

Informations sur les Nations Unies

Site Internet des opérations de maintien de la paix des Nations Unies :

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/>

Statistiques du maintien de la paix :

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/resources/statistics/>

L'ONU en un clin d'œil : <http://www.un.org/fr/about-un/index.html>

Membres actuels du Conseil de sécurité : <http://www.un.org/fr/sc/members/>

DOMP : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/about/dpko/>

DAM : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/about/dfs/>

DAP : <http://www.un.org/undpa/fr/overview>

Système des Nations Unies :

http://www.un.org/fr/aboutun/structure/pdf/color_216x279.pdf

Documents des Nations Unies

Ces documents peuvent être consultés à l'adresse :

<http://www.un.org/fr/documents/index.html>

(Recherche par cote, ex. A/63/100)

Directives du DOMP et du DAM

Toutes les directives officielles du DOMP et du DAM sont archivées dans la Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de maintien de la paix : <http://ppdb.un.org> (accessible uniquement depuis le réseau des Nations Unies).

Les documents d'orientation officiels pour le maintien de la paix peuvent également être consultés via le portail du Centre de ressources de maintien de la paix : <http://research.un.org/fr/peacekeeping-community>

Il est recommandé aux instructeurs de consulter les dernières directives en date.

Vidéos des Nations Unies

Ces vidéos sont disponibles sur YouTube : <https://www.youtube.com/user/unitednations>

[The United Nations: It's Your World \(6:52 minutes\)](#)

[Courage for Peace \(7:40 minutes\)](#)

[In the Cause of Peace \(13:31 minutes\)](#)

Ressources pédagogiques complémentaires

Introduction aux opérations de maintien de la paix de l'ONU (en anglais)

<http://portals.unssc.org/course/index.php?categoryid=24>